

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 11 octobre 2021**

**Présents :**

Mmes et MM. Christèle BARET, Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Marlène GUICHARD, Nathalie LYONNE, Audrey ROUSSET, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI

**Absent :** néant

**Excusés :** Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Sylvie FUGIER, Laure MATHIEU, Alexandre PICAT, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD

**Procuration :** Mme Sylvie FUGIER donne procuration à Mme Christèle BARET

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle BENISTANT

**Président de séance :** M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt-heures cinq minutes.

Monsieur le maire propose à l'ensemble des conseillers présents et représentés d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Mise à jour de l'adressage des habitations de la commune,  
Raccordement Enedis dans le cadre d'un permis de construire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Mme Gaëlle BENISTANT se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

**2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (06/09/21)**

Madame Nathalie LYONNE informe qu'une erreur sur l'inscription de la somme par classe est constatée au point 5. Il s'agit d'un montant de 3 500 euros par classe, pour 5 classes soit une dépense prévisionnelle de 17 500 euros.

Monsieur le maire informe qu'au point 12 une faute de plume a été constatée et qu'il convient de remplacer la base de rémunération de l'agent par le S.M.I.C. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

### **3. Conditions et modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements du personnel de la commune de L'Albenc**

Le maire rappelle à l'assemblée que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, c'est-à-dire que l'agent est en possession d'un ordre de mission l'autorisant à se déplacer, dans l'exercice de ses missions, et le cas échéant à utiliser son véhicule personnel, leur indemnisation constitue un droit quel que soit le statut de l'agent (fonctionnaire, contractuel de droit public, contractuel de droit privé ...).

Il appartient à la collectivité et notamment à l'assemblée délibérante de définir sa propre politique en la matière dans les limites de ce qui est prévu au niveau de l'Etat et de la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé de se prononcer sur les points suivants :

- la définition des déplacements permettant une prise en charge par la commune,
- la liste des fonctions dites « itinérantes » et le taux de l'indemnité afférente à ces fonctions,
- les taux de remboursement des frais de déplacement,
- l'obligation pour l'agent de contracter une assurance lorsqu'il utilise son véhicule personnel,
- les justificatifs et les pièces à fournir pour bénéficier d'un remboursement de frais de déplacement.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**D'approuver** le dispositif de remboursement des frais de déplacement,

**D'autoriser** le maire à signer tout document relatif à cette affaire,

**D'inscrire** les dépenses nécessaires au budget primitif de l'année et des suivantes.

### **4. Annulation d'une créance (15€50 de cantine) suite à un dossier de surendettement**

Monsieur le maire indique que le percepteur a demandé à la commune d'annuler une créance de 15 € 50, relative à des impayés de repas cantine, pour une personne qui vient d'être déclarée en surendettement par la commission de la banque de France.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**D'autoriser** monsieur le maire à admettre en non-valeur la somme de 15.50 € sur l'exercice budgétaire de 2021,

**De procéder** à toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

### **5. Point sur équipement numérique des salles de classe**

Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal ce dossier a été présenté. Il avait été convenu de demander des devis complémentaires. Les entreprises Reflex informatique et Plein Ciel de Saint-Marcellin ont été sollicitées. Une réactualisation de devis a été demandée également à l'entreprise A.F.B. France. Effectivement, la subvention de l'Etat qui nous est accordée concerne du matériel neuf et non pas reconditionné comme proposé dans le devis initial.

A réception de ces éléments, une rencontre avec les enseignants et la commune sera organisée. Sera également conviée à cette réunion Madame Audrey EYMOND.

Ce point de l'ordre du jour sera donc reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

## **6. Convention avec S.M.V.I.C. et la commune de L'Albenc pour le contrôle des poteaux incendie**

La défense incendie est une compétence communale. La commune doit veiller à ce que les poteaux incendie soient en état de marche. Elle a également l'obligation de vérifier, au moins une fois tous les trois ans, les caractéristiques des poteaux (débits et pressions).

La régie des eaux de la Communauté de Communes propose ce type de prestations pour un montant H.T. de 30 € par poteau. La régie est également en mesure de réparer les poteaux incendie.

Monsieur le maire propose au conseil de confier cette prestation à la régie de la Communauté de Communes en signant une convention qui précise les modalités techniques et financières de l'intervention. Monsieur le maire donne lecture de la convention.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**D'autoriser** monsieur le maire à signer la convention avec la S.M.V.I.C. et à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier,

**D'inscrire** au budget les dépenses relatives à ce dossier.

## **7. Convention de partenariat entre les communes et S.M.V.I.C. pour l'accueil de loisirs périscolaires des mercredis**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que dans le cadre de sa compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre de la politique enfance jeunesse », la communauté de communes organise sur le territoire intercommunal et met à disposition des communes l'ingénierie nécessaire à l'organisation d'un accueil périscolaire proposé les mercredis en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Le fonctionnement de cet accueil périscolaire, porté par les Accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux implantés sur les communes de Vinay, Saint-Romans (Espace Anim) et Saint-Quentin sur Isère, est assumé conjointement par la communauté de communes et la commune d'accueil mais bénéficie plus largement aux familles de l'ensemble des communes du bassin de vie de chaque structure.

Aussi, considérant que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale, le conseil communautaire a approuvé en séance du 8 juillet 2021 une délibération qui définit de nouvelles modalités de solidarité financière entre toutes les communes bénéficiaires de ces services via une convention cadre qui prévoit notamment que toutes les communes du territoire participent au financement du coût restant à charge au prorata du nombre d'heures par enfant de la commune bénéficiant du service.

Monsieur le maire rappelle l'historique de cette compétence et précise que la commune de L'Albenc a déjà participé financièrement sur ce dossier.

Après différents échanges, il est demandé qu'un état des lieux et un état des coûts soient présentés au conseil municipal avant de délibérer sur ce sujet.

Il est donc proposé de reporter ce point de l'ordre du jour lors d'un prochain conseil avec les éléments demandés.

## **8. Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental pour le projet d'extension de l'école maternelle**

Monsieur le maire rappelle que la commune a bénéficié dans le cadre du « plan école » du conseil départemental de deux subventions :

- Une de 60 350 € sur un montant de travaux de 100 583 € H.T. (notification en date du 31/07/2020) pour les travaux de rénovation des classes primaires ;
- Une de 119 400 € sur un montant de travaux de 199 000 € H.T. (notification en date du 10/06/2021) pour les travaux d'extension de l'école maternelle).

L'estimation de l'architecte, Monsieur Alain François, reçue le 14/09/2021 pour l'extension de l'école maternelle s'élève à 310 720.68 € H.T. soit 111 720.68 € H.T. de plus que le montant H.T. subventionné dans le cadre du plan école du conseil départemental.

Monsieur le maire propose en conséquence de demander un complément de subvention au taux de 25 % sur un montant de 111 720.68 € H.T.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0
- **D'autoriser** monsieur le maire à demander une subvention auprès du conseil départemental de 25 % sur un montant de 111 720.68 € H.T. correspondant aux travaux complémentaires sur la ligne classique des constructions de groupes scolaires.

## **9. Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour le projet d'extension de l'école maternelle**

Monsieur le maire rappelle que la commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 19 274 € sur un montant de travaux de 96 372 € dans le cadre de la D.E.T.R. au titre de l'année 2020, concernant la rénovation de l'école primaire.

Il propose de faire une nouvelle demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. au titre de l'année 2022 pour le programme d'extension de l'école maternelle.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0
- **D'autoriser** monsieur le maire à demander une subvention de l'Etat (dans le cadre de la D.E.T.R.) au taux de 20% sur un montant de travaux H.T. de 310 720.68 € H.T.,
- **D'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **10. Devenir du logement de la poste**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les locataires de l'appartement de la poste ont déménagé.

Monsieur le maire propose de débattre au niveau du conseil pour définir du devenir de cet appartement et évoque les possibilités suivantes :

- relouer l'appartement en l'état,
- profiter de sa 'non-occupation' pour engager des travaux sur le bâtiment,
- réaffecter l'utilisation de ce local communal et répartir les locaux entre la mairie et les associations,
- autres propositions.

Après un certain nombre d'échanges, il en ressort qu'il convient d'organiser une visite sur site afin de constater l'état de l'appartement et de vérifier la possibilité d'aménagement des combles.

Monsieur le maire propose de ne pas louer l'appartement en l'état et de le proposer à nouveau à la location après travaux.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 10                                                  contre : 0                          abstention : 0

**De suspendre** la location de l'appartement communal à l'ancienne poste,  
**De faire** un devis pour réaliser les travaux nécessaires avant location.

**11. Travaux de démolition de la maison au 209 rue Jocelyn à L'Albenc**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la maison au 209 rue Jocelyn à L'Albenc s'est éventrée et le toit est tombé. Nous avons procédé à une mise en sécurité des abords et la commune a pris un arrêté de péril pour ladite maison le 14 juin 2021. L'expert désigné par le tribunal administratif a établi un rapport demandant la démolition de la partie arrière du bâtiment (côté rue des Terreaux) avant le 15 juillet 2021 et l'ensemble du bâtiment avant le 30 août 2021.

La première partie a été démolie, dans les délais, par l'entreprise Mandier. Les frais ont été pris en charge par la curatelle du propriétaire de ce bien.

La deuxième partie n'est toujours pas démolie. La curatelle, que j'ai contactée à plusieurs reprises, me dit qu'elle ne pourra pas financer la démolition.

Le risque d'effondrement est toujours présent et dans ce cas, la commune doit se substituer au propriétaire pour faire les travaux de sécurisation (55 000 € H.T.) et se retourner contre le propriétaire pour le remboursement.

Le conseil doit débattre pour trouver la solution la moins pénalisante pour le budget de la commune.

Après différents échanges, monsieur le maire propose d'adresser un courrier à la curatrice de cette personne pour négocier le don des terrains en échange des travaux de démolition.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 10                                                  contre : 0                          abstention : 0

**D'autoriser** monsieur le maire à transmettre un courrier à la curatrice pour négocier le don des terrains cadastrés D 309 et D 310 en échange de la démolition du bâtiment,  
**De solliciter** d'autres entreprises pour un devis relatif à la démolition.

**12. Demande du club de karaté de Cras**

Monsieur le maire explique que le club de karaté de Cras nous a sollicité pour la mise à disposition d'une salle, le dimanche matin, pour la pratique de cette activité. La commune de Cras leur a mis à disposition la salle d'évolution dans l'école maternelle. Monsieur le maire propose de les rencontrer pour leur exposer le positionnement de notre commune. Les locaux sont déjà exploités par les différentes associations, et la salle des fêtes est louée régulièrement les dimanches. De plus un problème de stockage du matériel est à relever. La commune de L'Albenc ne peut donner une suite favorable à cette requête.

**13. Projet de plantations à l'initiative de deux jeunes filles de L'Albenc**

Sarah BASRI et Nina DEWHURST, deux jeunes lycéennes Albinoises de 17 ans ont pour projet de planter un certain nombre d'arbres dans notre joli village. Le projet a démarré à l'automne 2019. Le contexte lié à la crise sanitaire en a ralenti le déploiement.

Sarah et Nina ont rencontré Albert Buisson et Sylvie Fugier à plusieurs reprises pour voir comment la commune pouvait les aider à concrétiser ce projet.

**Quelles sont leurs motivations ?**

Les informations qui circulent sur les réseaux sociaux/télévision à propos du réchauffement climatique se font de plus en plus nombreuses et malheureusement elles ne vont pas dans le bon sens. Nous, jeunes adultes prenons conscience que c'est notre avenir sur Terre qui est en jeu et que nous seuls pouvons changer les choses. Pourrons-nous vivre correctement sur cette planète dans quelques années ? Nous pensons que vous êtes également préoccupés par ces changements liés au

dérèglement climatique et que vous pouvez nous aider à avancer dans notre projet. Il est donc pour nous légitime de taper du poing sur la table et de préserver la biodiversité.

#### **De quoi s'agit-il ?**

Nous proposons, lors d'une journée banalisée, aux habitants de planter des arbres fruitiers dans le village (nous avons déjà repéré les espaces disponibles). Nous souhaitons au mieux en planter 300. Ce sera pour nos habitants une journée de convivialité et de partage autour des plantations, ils pourront échanger, se rencontrer et se rapprocher.

#### **Quels seront les bénéfices ?**

Si nous parvenons à atteindre notre objectif, notre village comptera 300 arbres de plus et une plus grande biodiversité, sans compter le plaisir de récolter les fruits produits localement. Nous avons pensé pour cela nous mettre d'accord avec l'école de la lèze, afin que les enfants puissent faire les récoltes et soient dès leur plus jeune âge, sensibilisés. Il n'y a rien de mieux que des fruits provenant de son village. Nous pensons que cela serait une fierté pour les habitants.

Deux emplacements pourraient être retenus : vers la montée de l'école et vers le lagunage.

L'idée serait de planter dans un premier temps vers la montée de l'école.

Plusieurs pistes sont en cours pour trouver des plants qui seraient donnés gratuitement ou à un coût peu élevé. L'idée d'un financement participatif avait été évoquée mais elle est impossible à mettre en place car Nina et Sarah sont mineures.

Monsieur le maire sollicite des membres du conseil municipal pour accompagner et épauler ces deux jeunes filles dans leurs démarches.

Madame Christèle BARET et Monsieur Paul ROUX se proposent. Monsieur le maire informe également que Monsieur Alain Dupard pourrait aider au niveau des greffes si besoin.

Il est préconisé de commencer les plantations vers l'aire de jeux près du City Park.

#### **Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 10                                                 contre : 0                     abstention : 0

**D'autoriser** monsieur le maire à prendre les dispositions nécessaires relatives à ce dossier,

**D'accepter** la participation de Madame Christèle BARET et Monsieur Paul ROUX, conseillers municipaux et Monsieur Alain Dupard, bénévole, pour accompagner ces deux jeunes filles dans leur projet.

#### **14. Mise en place de l'adressage des habitations de la commune**

L'opérateur chargé du réseau de distribution de la fibre optique a demandé à toutes les communes une mise à jour de l'adressage des habitations. Cette mise à jour concerne surtout les lotissements où, bien souvent, toutes les maisons ont le même numéro. Monsieur Gérard Cambon a fait un état des lieux et a complété par une lettre les numéros des maisons des lotissements. Il présente à présent le dossier. Il précise que pour ne pas retarder le déploiement de la fibre optique, il serait intéressant que le conseil délibère pour approuver le mode de numérotation proposé.

Après différents échanges sur la présentation et les modalités de communication il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal et de procéder au préalable à une consultation des personnes intéressées dans ce dossier en vue d'avoir un retour unanime sur le projet d'adressage.

### **15. Extension de la ligne basse tension pour alimenter la bergerie de Kévin Picot au quartier de Bivan**

Monsieur Kévin Picot a construit un bâtiment agricole au lieu-dit « Bivan ». L'étude électrique réalisée par ENEDIS pour l'instruction de cette autorisation d'urbanisme fait apparaître la nécessité d'une extension du réseau basse tension depuis le réseau aérien existant le plus proche (CD 48) jusqu'au droit de la parcelle. Les travaux prévus sont une extension souterraine du réseau basse tension sur un linéaire de 120 ml.

Le montant prévisionnel des travaux, sous maîtrise d'ouvrage TE38, s'élève à 16 600 € T.T.C. Le reste à charge pour la commune est de 2 624 € T.T.C. qui sera refacturé à Monsieur Kévin Picot.

Monsieur le maire propose de :

- Prendre acte de l'avant-projet,
- Prendre acte de la participation de la commune de 2 624 € sur un montant de travaux de 16 600 € TTC,
- Prendre acte que Monsieur Kévin PICOT rembourse la commune des dépenses engagées soit 2 624 € T.T.C.

#### **Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 10                                  contre : 0                          abstention : 0

- **De prendre** acte de l'avant-projet,
- **De prendre** acte de la participation de la commune de 2 624 € T.T.C. sur un montant de travaux de 16 600 € T.T.C.,
- **De prendre** acte que Monsieur Kévin PICOT rembourse la commune des dépenses engagées soit 2 624 € T.T.C.,
- **D'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et de prévoir au budget les dépenses et recettes y afférentes.

### **16. Questions diverses**

- Nuisances sonores aux abords de l'entreprise Transalp sur la zone de l'Etournel  
déplacement de l'unité de sablage de l'entreprise Transalp à envisager au niveau du siège de l'entreprise, de l'autre côté de la voie ferrée, construction de deux fours envisagée ;
- Emplacement panneau d'affichage vers le City Park ;
- Rencontre avec Madame Marie-Noëlle Viégas du bar « le café gourmand » ;
- Demande du club de karaté de Cras  
une première demande nous a été adressé par courrier afin d'avoir la possibilité de mettre à la disposition de ce club une salle communale les dimanches matins, demande qui a été refusée,  
Un second courrier est arrivé en mairie sollicitant à nouveau notre commune pour une mise à disposition d'une salle communale, d'au moins 100m<sup>2</sup> (tatamis + vestiaires) afin que cette association puisse pratiquer son activité. Un certain nombre de licenciés sont alinois. Une rencontre en mairie est prévue le 25 octobre prochain. Deux conseillers seront également présents lors de cette réunion ;
- Notification d'une subvention du conseil départemental pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité à hauteur de 80 000 € H.T. financés à 50% ;
- Visite de la carrière Balthazard à Poliénas vendredi 15/10 à 16h00, participation de trois conseillers municipaux ;

- Point sur les travaux
  - . Bâtiment de la gare, toiture finie ;
  - . Local de la chasse, remerciement à Madame Sylvie Beuche et Messieurs Raymond Chevalier, Paul Roux, Joseph Zarwanski, Fabien Alleyron Biron ;
  - . Chemin des Allavards, le marquage au sol sera fait à la fin de tous les travaux sur cette voie ;
  - . Ecole primaire, les travaux seront terminés pendant les prochaines vacances scolaires : finition sol, reprise sol d'une classe, peintures murs ;
  - . Ecole maternelle, le dossier d'appel d'offre a été réceptionné, il ne manque plus que les informations relatives à l'électricité et le chauffage avant de pouvoir commencer la procédure.
- Chapuisière, Mme Gaëlle Benistant fait remarquer un problème de signalisation : pas de hauteur indiquée sur le pont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le maire  
Albert BUISSON

